



## Démision pendant période d'essai...

Par **Louis75**, le **02/09/2016** à **11:20**

Bonjour,

Je vous présente ma situation.

J'ai démissionné de mon ancien emploi en période d'essai par le biais d'un courrier simple remis en main propre à l'employeur.

Cela date du 18 juillet. Depuis, celui-ci refuse de me régler mon salaire de Juillet ainsi que de me remettre mes documents, mon solde de tout compte, etc.

J'ai déjà envoyé un recommandé de réclamation, ce qui ne l'a pas fait réagir.

Je ne sais que faire, comment invoquer les Prud'Hommes si c'est bien cette Institution qu'il faut saisir, etc.

Merci de vos réponses.

Louis.

Par **P.M.**, le **02/09/2016** à **15:56**

Bonjour,

Il ne s'agit normalement pas d'une démission mais d'une rupture de période d'essai mais vous ne dites pas si vous avez exigé une décharge de la remise en main propre de la lettre et si vous avez respecté le délai de prévenance de 24 ou 48 h...

Par **Louis75**, le **03/09/2016** à **08:54**

Bonjour,

Nous avons convenu avec l'employeur de cette rupture par le biais d'un courrier simple et d'une prévenance de 24h.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **03/09/2016** à **11:38**

Bonjour,

Il n'empêche qu'il aurait été préférable de conserver une preuve de la remise en main propre sous la forme d'une décharge par une simple signature de l'employeur sur la photocopie de la lettre car si l'employeur prétend n'avoir rien reçu vous ne pouvez pas le contester...

Toutefois, il aurait dû répondre à votre recommandé et maintenant vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste...